n° 6

Partie 1
AVIS JURIDIQUES

5 février 2022 / 154e année

Sommaire

AVIS DIVERS
CURATEUR PUBLIC, LOI SUR LE...
NOMINATIONS
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
REVENU QUÉBEC

Dépôt légal – 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2022
Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre M-15.001, r. 0.1).

La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant.

La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 1 — AVIS JURIDIQUES

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est disponible gratuitement et chaque numéro est diffusé le samedi à 0 h 01 à l'adresse suivante:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Tarif*

1. Abonnement annuel à la version imprimée

Partie 1 «Avis juridiques»:	555 $
Partie 2 «Lois et règlements»:	761 $
Part 2 «Laws and Regulations»:	761 $

2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec*: 11,88 $.

3. Publication d'un document dans la Partie 1:
   1,91 $ la ligne agate.

4. Publication d'un document dans la Partie 2:
   1,27 $ la ligne agate.

   Un tarif minimum de 278 $ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

*** Les taxes ne sont pas comprises.**

Conditions générales

Les fichiers électroniques du document à publier, une version Word et un PDF avec signature d'une personne en autorité, doivent être transmis par courriel (gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca) et être reçus **au plus tard à 11 h le mercredi** précédant la semaine de publication. Les documents reçus après la date de tombée sont publiés dans l'édition subséquente.

Le calendrier des dates de tombée est disponible sur le site Internet des Publications du Québec.

Dans son message, l'annonceur doit clairement indiquer les coordonnées de la personne à qui la facture doit être acheminée (nom, adresse, téléphone et courriel).

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec:

Gazette officielle du Québec
Courriel: gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca

425, rue Jacques-Parizeau, 5e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Abonnements

Pour un abonnement à la version imprimée de la *Gazette officielle du Québec*, veuillez communiquer avec:

Les Publications du Québec
Service à la clientèle – abonnements
425, rue Jacques-Parizeau, 5e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone: 418 643-5150
Sans frais: 1 800 463-2100

Télécopieur: 418 643-6177
Sans frais: 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

AVIS DIVERS

Commission des transports du Québec (Avis d'indexation) 95
Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans (Avis d'indexation) 96
Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances (Avis d'indexation) 99
Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins (Avis d'indexation) 100
Tarif en matière criminelle (Avis d'indexation) 101
Tarif exigible en vertu du Code de procédure civile pour l'année 2022 (Avis d'indexation — Erratum) 102
Tarif judiciaire en matière civile (Avis d'indexation) 102
Tarif judiciaire en matière pénale (Avis d'indexation) 104
Tribunal administratif du logement (Pourcentages applicables aux critères de fixation en 2022) 107

CURATEUR PUBLIC, LOI SUR LE...

Désignation en cas d'absence 107

NOMINATIONS

Mark Noel (Aide de camp honoraire) 107
Stéphane Boivin (Aide de camp honoraire) 107

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET PROFESSIONNELS NON PARTICIPANTS

Liste mensuelle 108

REVENU QUÉBEC

SUCCESSIONS, PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES BIENS NON RÉCLAMÉS

Avis 112
Avis de clôture d'inventaire 114
Avis de fin de liquidation 115
Biens d'autrui sans administrateur 113
Biens des personnes morales dissoutes 113
Successions non réclamées 112

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Avis divers

Commission des transports du Québec
Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ

Conformément aux dispositions d'indexation prescrites à l'article 2 du Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires (D. 1281-2011, 2011 G.O. 2, 5531A), à l'article 4 du Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (D. 1280-2011, 2011 G.O. 2, 5529A), à l'article 11.1 du Règlement sur le transport ferroviaire (D. 1280-2011, 2011 G.O. 2, 5529A), à l'article 33.1 du Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac (D. 1279-2011, 2011 G.O. 2 5525A), à l'article 3 du Règlement sur les frais d'arbitrage de la Commission des transports du Québec (Décision 2012-02-01, 2012 G.O. 2, 1283) et à l'article 12.1 du Règlement sur le transport maritime de passagers (D. 1280-2011, 2011 G.O. 2, 5529A), la Commission des transports du Québec indexe chaque année certains frais et droits qui lui sont payables, selon le taux prévu à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

Le taux moyen d'augmentation de l'indice est de 2,64 pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

Les frais et droits indexés selon ce taux, dont la liste est reproduite ci-après, sont en vigueur à partir du 1er avril 2022.

FRAIS ET DROITS INDEXÉS PAYABLES À LA CTQ :

RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINS DROITS PERÇUS PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET AUTORISANT CELLE-CI À DÉLIVRER DES PERMIS SPÉCIAUX OU TEMPORAIRES

1. Pour toute demande concernant l'obtention ou le renouvellement d'un permis de transport maritime de passagers (a. 1, par. 1)	301,00 $
2. Pour toute demande introductive d'une affaire (a. 1, par. 3)	109,00 $
3. Pour toute opposition ou intervention (a. 1, par. 4)	109,00 $
4. Pour toute demande interlocutoire ou incidente (a. 1, par. 5)	56,25 $
5. Pour chaque dépôt de taux ou de tarif (a. 1, par. 6)	109,00 $

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

1. Pour l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds ou pour la mise à jour annuelle de cette inscription, pour les propriétaires ou exploitants qui possèdent ou exploitent au plus deux véhicules lourds au cours d'une même année civile (a. 3, par. 1)	75,00 $
2. Pour l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds ou pour la mise à jour annuelle de cette inscription, pour les propriétaires ou exploitants qui possèdent ou exploitent plus de deux véhicules lourds au cours d'une même année civile (a. 3, par. 2)	150,00 $
3. Pour l'inscription à la Liste des intermédiaires en services de transport ou pour le renouvellement de cette inscription (a. 3.1)	149,00 $

RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

1. Pour la délivrance d'un certificat d'aptitude (a. 10)	5 847,00 $
2. Pour chaque heure de médiation (a. 11)	117,00 $

RÈGLEMENT SUR LE COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

1. Pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de courtage (a. 5, par. 1b)	351,00 $
2. Pour l'inscription au Registre du camionnage en vrac d'un exploitant de véhicule lourd ayant son principal établissement hors Québec (a. 18)	87,75 $

© Éditeur officiel du Québec, 2022

3. Pour maintenir une inscription au Registre du camionnage en vrac, payable annuellement (a. 20) 87,75 $

RÈGLEMENT SUR LES FRAIS D'ARBITRAGE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

1. Pour l'arbitrage de tout différend décidé par un arbitre nommé par la Commission, par différend (a. 1) 1 155,00 $

RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT MARITIME DE PASSAGERS

1. Droit additionnel pour le renouvellement annuel d'un permis de transport maritime de passagers n'ayant pas été renouvelé avant le 15 juillet en raison d'un dossier incomplet (a. 6, 2ième al.) 235,00 $

2. Frais de publication pour une demande (a. 11) 150,00 $

La Secrétaire de la Commission des transports du Québec,
HÉLÈNE CHOUINARD, *avocate*

7759

Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans
Avis d'indexation

L'article 13 du Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans (chapitre C-25.1, r. 3) prescrit que les frais et droits prévus à ce tarif sont indexés le 1er janvier de chaque année suivant le même taux que celui résultant de l'application de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

Ce taux correspond à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période qui se termine le 30 septembre 2021, est établi à 2,64 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec*.

Conformément au quatrième alinéa de l'article 13 du Règlement, le ministre de la Justice informe le public du résultat de l'indexation de ce tarif par sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant sur le tableau ci-après du Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans (art. 367 du Code de procédure pénale, chapitre C-25.1, r. 3).

Le 19 janvier 2022

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans

Indexation et arrondissement : *Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans* (chapitre C-25.1, r. 3, art. 13) applicable au 1er janvier 2022

Taux d'indexation : 2,64 **%**

Article	2021		2022	
	Tarif indexé	Tarif arrondi	Tarif indexé	Tarif arrondi
2,1° a)	9,11 $	9,00 $	9,35 $	9,00 $
b)	9,11 $	9,00 $	9,35 $	9,00 $
c)	9,11 $	9,00 $	9,35 $	9,00 $
2°	12,53 $	13,00 $	12,86 $	13,00 $
3°	12,53 $	13,00 $	12,86 $	13,00 $
4°	22,78 $	23,00 $	23,38 $	23,00 $
5°	108,12 $	108,00 $	110,97 $	111,00 $
6° a)	5,70 $	6,00 $	5,85 $	6,00 $
b)	13,67 $	14,00 $	14,03 $	14,00 $
c)	20,50 $	21,00 $	21,04 $	21,00 $
7°	13,67 $	14,00 $	14,03 $	14,00 $
3,1° a)	23,92 $	24,00 $	24,55 $	25,00 $
b)	31,89 $	32,00 $	32,74 $	33,00 $
c)	38,73 $	39,00 $	39,75 $	40,00 $
2° a)	37,59 $	38,00 $	38,58 $	39,00 $
b)	61,11 $	61,00 $	62,72 $	63,00 $
c)	68,16 $	68,00 $	69,96 $	70,00 $
3°	14,81 $	15,00 $	15,20 $	15,00 $
4°	29,62 $	30,00 $	30,40 $	30,00 $
5°	17,09 $	17,00 $	17,54 $	18,00 $
7°	5,70 $	6,00 $	5,85 $	6,00 $
8°	12,53 $	13,00 $	12,86 $	13,00 $
9°	155,13 $	155,00 $	159,22 $	159,00 $
10°	29,62 $	30,00 $	30,40 $	30,00 $

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Article	2021		2022	
	Tarif indexé	Tarif arrondi	Tarif indexé	Tarif arrondi
11°	78,74 $	79,00 $	80,82 $	81,00 $
12°	29,62 $	30,00 $	30,40 $	30,00 $
13°	29,62 $	30,00 $	30,40 $	30,00 $
14°	29,62 $	30,00 $	30,40 $	30,00 $
4,1°	1,14 $	1,00 $	1,17 $	1,00 $
5,	35,31 $	35,00 $	36,24 $	36,00 $
6,	11,39 $	11,00 $	11,69 $	12,00 $
8,	11,39 $	11,00 $	11,69 $	12,00 $
9,	11,39 $	11,00 $	11,69 $	12,00 $
10,	92,84 $	93,00 $	95,29 $	95,00 $
11,1°	3,42 $	3,00 $	3,51 $	4,00 $
2°	9,11 $	9,00 $	9,35 $	9,00 $
3°	14,81 $	15,00 $	15,20 $	15,00 $
3.1°	8,45 $	8,00 $	8,67 $	9,00 $
4°	25,35 $	25,00 $	26,02 $	26,00 $
4.1°	25,35 $	25,00 $	26,02 $	26,00 $
4.2°	19,01 $	19,00 $	19,51 $	20,00 $
4.3°	23,24 $	23,00 $	23,85 $	24,00 $
5°	14,81 $	15,00 $	15,20 $	15,00 $
6°	14,81 $	15,00 $	15,20 $	15,00 $
6.1°	17,96 $	18,00 $	18,43 $	18,00 $
6.2°	11,62 $	12,00 $	11,93 $	12,00 $
7°	14,81 $	15,00 $	15,20 $	15,00 $
8°	12,67 $	13,00 $	13,01 $	13,00 $
8.1°	7,39 $	7,00 $	7,59 $	8,00 $
8.2°	22,18 $	22,00 $	22,77 $	23,00 $
8.3°	7,39 $	7,00 $	7,59 $	8,00 $
8.4°	32,74 $	33,00 $	33,61 $	34,00 $
10°a)	22,78 $	23,00 $	23,38 $	23,00 $

7754

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances
Avis d'indexation

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), les montants prévus au Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances (chapitre C-25.01, r. 13) sont indexés de plein droit au 1er janvier de chaque année selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période se terminant le 30 septembre 2021, est établi à 2,64 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec*.

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1) pris par le ministre des Finances en vertu de l'article 83.5 de la Loi sur l'administration financière.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière, le ministre de la Justice publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2022 des montants prévus au tarif susmentionné.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant dans le tableau ci-après du Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances (art. 570 du Code de procédure civile, chapitre C-25.01, r. 13).

Le 19 janvier 2022

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances

Indexation : Loi *sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) applicable au 1er janvier 2022
Arrondissement : *Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés* (chapitre A-6.001, r. 0.1)
Taux d'indexation : 2,64 %

Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances		Tarif applicable 1er janvier 2021		Tarif indexé 1er janvier 2022		Tarif arrondi 1er janvier 2022	
		Personne physique	Personne morale	Personne physique	Personne morale	Personne physique	Personne morale
1	**Demande et demande reconventionnelle**						
	0,01 $ à 5 000 $	106,00 $	158,00 $	108,41 $	162,62 $	108,00 $	163,00 $
	5 000,01 $ à 10 000 $	195,00 $	264,00 $	200,56 $	271,03 $	201,00 $	271,00 $
	10 000,01 $ à 15 000 $	211,00 $	317,00 $	216,82 $	325,23 $	217,00 $	325,00 $
2	**Contestation**						
	0,01 $ à 5 000 $	106,00 $	158,00 $	108,41 $	162,62 $	108,00 $	163,00 $
	5 000,01 $ à 10 000 $	195,00 $	264,00 $	200,56 $	271,03 $	201,00 $	271,00 $
	10 000,01 $ à 15 000 $	211,00 $	317,00 $	216,82 $	325,23 $	217,00 $	325,00 $
3	**Rétractation de jugement**						
	0,01 $ à 5 000 $	106,00 $	158,00 $	108,41 $	162,62 $	108,00 $	163,00 $
	5 000,01 $ à 10 000 $	195,00 $	264,00 $	200,56 $	271,03 $	201,00 $	271,00 $
	10 000,01 $ à 15 000 $	211,00 $	317,00 $	216,82 $	325,23 $	217,00 $	325,00 $
4	**Exécution**	45,50 $	52,75 $	46,62 $	54,21 $	46,50 $	54,25 $
5	**Opposition**	106,00 $	158,00 $	108,41 $	162,62 $	108,00 $	163,00 $

7755

Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins

Avis d'indexation

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), les montants prévus au Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins (chapitre S-33, r. 1) sont indexés de plein droit au 1er janvier de chaque année selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période se terminant le 30 septembre 2021, est établi à 2,64 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec*.

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1) pris par le ministre des Finances en vertu de l'article 83.5 de la Loi sur l'administration financière.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière, la ministre de la Justice publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2022 des montants prévus au tarif susmentionné.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant dans le tableau ci-après du Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins (art. 4 de la Loi sur les sténographes, chapitre S-33, r. 1).

Le 19 janvier 2022

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins

Indexation : *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) applicable au 1er janvier 2022

Arrondissement : *Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés* (chapitre A-6.001, r. 0.1)

Taux d'indexation : 2,64 **%**

Article 10	2021		2022	
	Tarif indexé $	Tarif arrondi $	Tarif indexé $	Tarif arrondi $
Droit de base	9,35	9,35	9,60	9,60
Tarif/minute (à compter de la 26e minute)	0,35	0,35	0,36	0,35

7752

Tarif en matière criminelle
Avis d'indexation

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), les montants prévus au Tarif en matière criminelle (chapitre CCR, r. 2) sont indexés de plein droit au 1er janvier de chaque année selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période se terminant le 30 septembre 2021, est établi à 2,64 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec*.

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1) pris par le ministre des Finances en vertu de l'article 83.5 de la Loi sur l'administration financière.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière, le ministre de la Justice publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2022 des montants prévus au tarif susmentionné.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant dans le tableau ci-après du Tarif en matière criminelle (Décret 1163-98 du 9 septembre 1998, [1998] 39 G.O. II, 5251 et ses modifications).

Le 19 janvier 2022

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tarif en matière criminelle

Indexation : *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) applicable au 1er janvier 2022
Arrondissement : *Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés* (chapitre A-6.001, r. 0.1)
Taux d'indexation : 2,64 %

Article 1 Paragraphe 1	2021		2022	
	Tarif indexé	Tarif arrondi	Tarif indexé	Tarif arrondi
a)	36,89 $	37,00 $	37,87 $	37,75 $
b)	36,89 $	37,00 $	37,87 $	37,75 $
c)	37,53 $	37,50 $	38,52 $	38,50 $
d)	17,55 $	17,60 $	18,02 $	18,00 $
e)	46,77 $	46,75 $	48,00 $	48,00 $
f)	23,44 $	23,40 $	24,06 $	24,10 $
g)	33,78 $	33,75 $	34,67 $	34,75 $
h)	67,84 $	67,75 $	69,63 $	69,75 $
i)	105,37 $	105,00 $	108,15 $	108,00 $
k)	37,53 $	37,50 $	38,52 $	38,50 $

7751

Tarif exigible en vertu du Code de procédure civile pour l'année 2022

Avis d'indexation du tarif des droits relatifs au registre des ventes— Erratum

Gazette officielle du Québec, Partie 1, 8 janvier 2022, 154e année, numéro 2, page 48.

À la page 48, on aurait dû lire « Tarif exigible en vertu du Code de procédure civile pour l'année 2022 » au lieu de « Tarif exigible en vertu du Code de procédure civil pour l'année 2022 ».

7749

Tarif judiciaire en matière civile

Avis d'indexation

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), les montants prévus au Tarif judiciaire en matière civile (chapitre T-16, r. 10) sont indexés de plein droit au 1er janvier de chaque année selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période se terminant le 30 septembre 2021, est établi à 2,64 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec*.

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1) pris par le ministre des Finances en vertu de l'article 83.5 de la Loi sur l'administration financière.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière, le ministre de la Justice publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2022 des montants prévus au tarif susmentionné.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant dans le tableau ci-après du Tarif judiciaire en matière civile (art. 224 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, chapitre T-16, r. 10).

Le 19 janvier 2022

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tarif judiciaire en matière civile

Indexation : *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) applicable au 1er janvier 2022
Arrondissement : *Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés* (chapitre A-6.001, r. 0.1)
Taux d'indexation : 2,64 %

Tarif judiciaire en matière civile			**Tarif applicable 1er janvier 2021**		**Tarif indexé 1er janvier 2022**		**Tarif arrondi 1er janvier 2022**	
			Personne physique	**Personne morale**	**Personne physique**	**Personne morale**	**Personne physique**	**Personne morale**
3°		Indéterminée C.Q.	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Indéterminée C.S.	359,00 $	422,00 $	368,60 $	433,64 $	369,00 $	434,00 $
5.1°	a)		269,00 $	317,00 $	276,45 $	325,23 $	276,00 $	325,00 $
	b)		1 796,00 $	2 112,00 $	1 842,98 $	2 168,21 $	1 843,00 $	2 168,00 $
	c)	Classe I	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Classe II	359,00 $	422,00 $	368,60 $	433,64 $	369,00 $	434,00 $
		Classe III	539,00 $	634,00 $	552,89 $	650,46 $	553,00 $	650,00 $
		Classe IV	718,00 $	845,00 $	737,19 $	867,28 $	737,00 $	867,00 $
		Classe V	317,00 $	S. O.	325,23 $	S. O.	325,00 $	S. O.
5.2°	a)	Classe I et II	89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
		Classe III et IV	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Classe V	158,00 $	S. O.	162,62 $	S. O.	163,00 $	S. O.
	b)	Indéterminée C.Q.	89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
		Indéterminée C.S.	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
5.3°	a)	Classe I	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Classe II	359,00 $	422,00 $	368,60 $	433,64 $	369,00 $	434,00 $
		Classe III	539,00 $	634,00 $	552,89 $	650,46 $	553,00 $	650,00 $
		Classe IV	718,00 $	845,00 $	737,19 $	867,28 $	737,00 $	867,00 $
		Classe V	317,00 $	S. O.	325,23 $	S. O.	325,00 $	S. O.
	b)	Indéterminée C.Q.	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Indéterminée C.S.	359,00 $	422,00 $	368,60 $	433,64 $	369,00 $	434,00 $
5.4°	a)	Classe I et II	89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
		Classe III et IV	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Classe V	158,00 $	S. O.	162,62 $	S. O.	163,00 $	S. O.
	b)	Indéterminée C.Q.	89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
		Indéterminée C.S.	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
	c)		45,50 $	52,75 $	46,62 $	54,21 $	46,50 $	54,25 $
5.5°	a)	Classe I et II	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
		Classe III et IV	359,00 $	422,00 $	368,60 $	433,64 $	369,00 $	434,00 $
		Classe V	158,00 $	S. O.	162,62 $	S. O.	163,00 $	S. O.
	b)	Indéterminée C.Q.	89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
		Indéterminée C.S.	180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
5.6°			89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tarif judiciaire en matière civile			Tarif applicable 1er janvier 2021		Tarif indexé 1er janvier 2022		Tarif arrondi 1er janvier 2022	
			Personne physique	Personne morale	Personne physique	Personne morale	Personne physique	Personne morale
6º			269,00 $	317,00 $	276,45 $	325,23 $	276,00 $	325,00 $
6º			135,00 $	158,00 $	138,77 $	162,62 $	139,00 $	163,00 $
7º			158,00 $	S. O.	162,62 $	S. O.	163,00 $	S. O.
8º			106,00 $	106,00 $	108,41 $	108,41 $	108,00 $	108,00 $
9º			45,50 $	52,75 $	46,62 $	54,21 $	46,50 $	54,25 $
10º			180,00 $	211,00 $	184,30 $	216,82 $	184,00 $	217,00 $
12º			36,00 $	42,25 $	36,86 $	43,36 $	36,75 $	43,25 $
15º			211,00 $	211,00 $	216,82 $	216,82 $	217,00 $	217,00 $
16º			106,00 $	106,00 $	108,41 $	108,41 $	108,00 $	108,00 $
17º			52,75 $	52,75 $	54,21 $	54,21 $	54,25 $	54,25 $
18.1º	a)		359,00 $	422,00 $	368,60 $	433,64 $	369,00 $	434,00 $
18.1º	b)		269,00 $	317,00 $	276,45 $	325,23 $	276,00 $	325,00 $
18.2º			89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
19.1º			89,75 $	106,00 $	92,15 $	108,41 $	92,25 $	108,00 $
19.2º			45,50 $	52,75 $	46,62 $	54,21 $	46,50 $	54,25 $
22.1º			57,75 $	57,75 $	59,35 $	59,35 $	59,25 $	59,25 $
22.2º			3,35 $	3,35 $	3,47 $	3,47 $	3,45 $	3,45 $
22.2º			0,50 $	0,50 $	0,54 $	0,54 $	0,50 $	0,50 $
22.3º			5,30 $	5,30 $	5,42 $	5,42 $	5,40 $	5,40 $
22.4º			5,30 $	5,30 $	5,42 $	5,42 $	5,40 $	5,40 $
22.4º			26,50 $	26,50 $	27,10 $	27,10 $	27,00 $	27,00 $
22.5º			21,60 $	21,60 $	22,12 $	22,12 $	22,10 $	22,10 $
22.5º			4,50 $	4,50 $	4,66 $	4,66 $	4,65$	4,65 $
25º			283,00 $	S. O.	290,54 $	S. O.	291,00 $	S. O.
25º			377,00 $	S. O.	387,03 $	S. O.	387,00 $	S. O.

7750

Tarif judiciaire en matière pénale
Avis d'indexation

L'article 16 du Tarif judiciaire en matière pénale (chapitre C-25.1, r. 6) prescrit que les frais et droits prévus à ce tarif soient indexés le 1er janvier de chaque année suivant le même taux que celui résultant de l'application de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

Ce taux correspond à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période qui se termine le 30 septembre 2021, est établi à 2,64 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la *Gazette officielle du Québec*.

Conformément au quatrième alinéa de l'article 16 du Tarif, le ministre de la Justice informe le public du résultat de l'indexation de ce tarif par sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs indexés sont ceux apparaissant sur le tableau ci-après du Tarif judiciaire en matière pénale (art. 367 du Code de procédure pénale, chapitre C-25.1, r. 6).

Le 19 janvier 2022

Le ministre de la Justice,
Simon Jolin-Barette

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tarif judiciaire en matière pénale

Indexation et arrondissement : Tarif judiciaire en matière pénale (chapitre C-25.1, r. 6, art. 16) applicable au 1er janvier 2022

Taux d'indexation : 2,64 **%**

Article	2021		2022	
	Tarif indexé $	Tarif arrondi $	Tarif indexé $	Tarif arrondi $
1,1° a)	23,40	23,00	24,02	24,00
b)	23,40	23,00	24,02	24,00
c)	23,40	23,00	24,02	24,00
2°	122,22	122,00	125,45	125,00
3°	34,32	34,00	35,23	35,00
4°	34,32	34,00	35,23	35,00
5°	61,11	61,00	62,73	63,00
6°	216,24	216,00	221,95	222,00
7° a)	5,70	6,00	5,85	6,00
b)	13,67	14,00	14,03	14,00
c)	28,48	28,00	29,23	29,00
d)	51,71	52,00	53,08	53,00
e)	75,22	75,00	77,20	77,00
f)	150,43	150,00	154,40	154,00
g)	299,69	300,00	307,60	308,00
8°	28,48	28,00	29,23	29,00
2,1°	62,29	62,00	63,93	64,00
2°	99,90$	100,00	102,53	103,00
3°	39,00	39,00	40,03	40,00
4°	78,74	79,00	80,82	81,00
5°	46,80	47,00	48,04	48,00
7°	15,60	16,00	16,01	16,00
8°	34,32	34,00	35,23	35,00
9°	310,26	310,00	318,45	318,00
10°	78,74	79,00	80,82	81,00
11°	155,13	155,00	159,23	159,00
12°	78,74	79,00	80,82	81,00
13°	78,74	79,00	80,82	81,00
14°	78,74	79,00	80,82	81,00

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Article	2021		2022	
	Tarif indexé $	Tarif arrondi $	Tarif indexé $	Tarif arrondi $
3,1°	2,34	2,00	2,40	2,00
5,	62,29	62,00	63,93	64,00
7,	92,84	93,00	95,30	95,00
8,	31,20	31,00	32,02	32,00
10,	31,20	31,00	32,02	32,00
11,	31,20	31,00	32,02	32,00
12,	185,69	186,00	190,59	191,00
13,1°	7,80	8,00	8,01	8,00
2°	23,40	23,00	24,02	24,00
3°	39,00	39,00	40,03	40,00
3.1°	15,84	16,00	16,26	16,00
4°	50,70	51,00	52,04	52,00
4.1°	50,70	51,00	52,04	52,00
4.2°	38,02	38,00	39,03	39,00
4.3°	45,42	45,00	46,62	47,00
5°	39,00	39,00	40,03	40,00
6°	39,00	39,00	40,03	40,00
6.1°	35,91	36,00	36,86	37,00
6.2°	22,18	22,00	22,77	23,00
7°	39,00	39,00	40,03	40,00
8°	24,29	24,00	24,93	25,00
8.1°	14,79	15,00	15,18	15,00
8.2°	44,36	44,00	45,53	46,00
8.3°	13,73	14,00	14,09	14,00
8.4°	65,49	65,00	67,21	67,00
10° a)	62,29	62,00	63,93	64,00

7753

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Tribunal administratif du logement
Pourcentages applicables aux critères de fixation en 2022

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation donne avis, conformément à l'article 3.1 du Règlement sur les critères de fixation de loyer (chapitre T-15.1, r. 2), des résultats des calculs déterminant les pourcentages applicables aux critères de fixation, pour les loyers dont le montant est à déterminer pour la période débutant entre le 2 avril 2022 et le 1er avril 2023.

Électricité :	0,9 %
Gaz :	7,6 %
Mazout et autres sources d'énergie :	17,5 %
Frais d'entretien :	1,6 %
Frais de services :	3,1 %
Frais de gestion :	2,7 %
Revenu net :	1,4 %
Dépenses d'immobilisation :	2,0 %

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,
Andrée Laforest

7757

Curateur public, Loi sur le...

Désignation en cas d'absence
— Acte de délégation de signature

En ma qualité de curatrice publique par intérim, nommé par décret du gouvernement du Québec numéro 1446-2021 en date du 17 novembre 2021, tenant bureau au 600, boul René-Lévesque Ouest, dans les ville et district de Montréal et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 7 de la Loi sur le curateur public (chapitre C-81), je désigne par la présente les personnes pouvant me remplacer en cas d'absence.

Je désigne les directeurs généraux, membres du comité de direction, ainsi que la Secrétaire générale pour me remplacer et pour exercer tous les pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur le curateur public, par le Code civil et par toute autre loi.

Conformément aux prescriptions législatives, le présent acte de désignation doit être publié à la *Gazette officielle du Québec*, mais prend effet dès que je le signe. Les désignations prennent donc effet à partir d'aujourd'hui, le 18 janvier 2022, et elles révoquent toutes celles antérieures.

Fait et signé, en double exemplaire, à Montréal, ce 18 janvier 2022.

La curatrice publique par intérim,
Julie Baillargeon-Lavergne

7758

Nominations

Annexe A

à la missive
datée du 17 janvier 2022

Il a plu à l'honorable J. Michel Doyon de nommer les personnes suivantes en tant qu'aides de camp honoraires du lieutenant-gouverneur du Québec, et ce, pour la durée de son mandat :

Aides de camp honoraires :

Brigadier-général Stéphane Boivin, Forces armées canadiennes

Major Mark Noel, Forces armées canadiennes

7756

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Régie de l'assurance maladie du Québec

Professionnels désengagés et professionnels non participants

Professionnels désengagés et professionnels non participants

Seuls les professionnels qui ont fait l'objet d'une modification de statut depuis la dernière parution figurent dans cette liste.

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 24 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5).

La liste de l'ensemble des professionnels exerçant en dehors du cadre du régime est disponible sur le site Internet de la Régie. Cette liste peut être consultée en suivant ce lien : https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/facturation/desengages.pdf

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecin spécialiste		
Région de la Capitale Nationale		
Salem Abdou, Houssein, 116-1000, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L8		22 01 08

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
Région de la Capitale Nationale		
Bayette-Morin, Isabelle, 11, côte du Palais, Québec (Québec) G1R 2J6	22 02 02	
Charest, Jérôme, 2601, chemin de la Canardière, Québec (Québec) G1J 2G3	22 01 12	
Région de l'Estrie		
Guimond, Stéphanie, 160, rue Pope, Cookshire (Québec) J0B 1M0	22 02 05	
Région des Laurentides		
Nadeau, Marie-Ève, 75-206, boulevard des Châteaux, Blainville (Québec) J7B 2A4	22 01 01	
Palfreeman, Mark, 205-876, boulevard du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2K9	22 01 13	
Région de la Montérégie		
Beluska, Dora, 88, 5e Avenue, Pincourt (Québec) J7W 5K7	22 01 02	

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région de Montréal		
Kaur, Jasvir, 472, rue Jean-Talon Ouest, Montréal (Québec) H3N 1R3		22 01 03
Nolan, Sabrina, 1191, avenue Union, Montréal (Québec) H3B 3C3	22 02 03	
Serero, Charles, 3968, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H4C 1R1	22 01 07	
Telusma, Peguy, 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, Westmount (Québec) H3Z 3C1	22 02 04	
Médecins spécialistes		
Région du Bas-Saint-Laurent		
Laplante, Alain, 750, boulevard Saint-Germain, Rimouski (Québec) G5L 3T1		21 12 30
Région de la Capitale Nationale		
Audet, Jean-François, 202-1000, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L6	22 01 12	22 01 19
Cloutier, Jonathan, 1000, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L6		21 12 18
Cormier, Rachel, 88, rue Racine, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0K3	22 01 14	
Denault, Alexandre, 1401, 18e Rue, Québec (Québec) G1J 1Z4	22 01 22	
Lirette, Richard, 298-2600, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4T3	22 01 17	
Pinet, Marie-Ève, 220-725, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2J 0C4		22 01 04
Roy, Jean-François, 400-1825, boulevard Henri-Bourassa, Québec (Québec) G1J 0H4	22 01 22	21 12 22
Tiguert, Rabi, 202-1000, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2L6	22 02 05	
Région de l'Estrie		
Ouellette, Paul Jr, 15, rue des Tourterelles, Granby (Québec) J2H 1T8	22 01 16	
Région de Lanaudière		
Damiens, Karine, 911, montée des Pionniers, Terrebonne (Québec) J6V 2H2	22 02 12	
Jeanson, Pierre, 328, boulevard Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 1G2	22 01 03	22 01 10
Région des Laurentides		
Choremis, Johanna, 6110, rue Doris-Lussier, Boisbriand (Québec) J7H 0E8		22 01 05
Desgroseilliers, Anik, 6110, rue Doris-Lussier, Boisbriand (Québec) J7H 0E8		22 01 20
Doyon, Caroline, 101-460, rue du Parc, Saint-Eustache (Québec) J7R 0C9	22 01 13	
Gagné, Sébastien, 6110, rue Doris-Lussier, Boisbriand (Québec) J7H 0E8	22 01 21	21 12 21
Gauvin Meunier, Louis-Pierre, 6110, rue Doris-Lussier, Boisbriand (Québec) J7H 0E8	22 02 08	
Lepage-Létourneau, Pierre, 6110, rue Doris-Lussier, Boisbriand (Québec) J7H 0E8		22 01 13
Nguyen, Thi Bich Thao, 6110, rue Doris-Lussier, Boisbriand (Québec) J7H 0E8	22 02 06	
Rouleau, Jean-François, 104-233, rue Turgeon, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3J8	22 02 06	21 12 26
Solorzano Gutierrez, Silma, 290, rue de Montigny, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T3	22 01 09	

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région de Laval		
Ates, Senem, 103-1950, rue Maurice-Gauvin, Laval (Québec) H7S 1Z5	22 02 12	
Benzaquen, Bruno, 300 1500 rue Montgolfier, Laval (Québec) H7T 0A2	22 02 06	
Blais, Simon, 610, boulevard Curé-Labelle, Laval (Québec) H7V 2T7	22 01 16	
Dahan, Philippe, 1755, boulevard René-Laennec, Laval (Québec) H7M 3L9	22 01 29	
Hobeika, Jad, 1500, rue Montgolfier, Laval (Québec) H7T 0A2	22 01 31	
Langlais, Rebecca, 1755, boulevard René-Laennec, Laval (Québec) H7M 3L9	22 02 05	
Miron, Pierre, 103-1950, rue Maurice-Gauvin, Laval (Québec) H7S 1Z5	22 01 22	
Ringuette, Julie, 610, boulevard Curé-Labelle, Laval (Québec) H7V 2T7	22 01 23	
Vo-Doan, Kim-Loan, 300-1500, rue Montgolfier, Laval (Québec) H7T 0A2		22 01 06
Xiao, Cheng Wei, 1950, rue Maurice-Gauvin, Laval (Québec) H7S 1Z5	22 01 22	
Région de la Mauricie et des Bois-Francs		
Truffer, Éric, 1991, boulevard du Carmel, Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9	22 01 10	
Région de la Montérégie		
Bernèche, Grégoire, 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8	22 02 05	
Bernier, Fanny-Emmanuelle, 530-101, boulevard Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 4B9	22 01 22	21 12 18
Chagnon, David-Olivier, 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8		22 01 15
Deschênes, Julie, 1333, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2A5		22 01 15
Desjardins, Frédéric, 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8	22 01 15	
Desmarais, Éric, 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8	22 01 29	
Fortier, Ghislain, 150, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6C1	22 01 12	
Germain, David, 1333, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2A5		22 01 01
Henry, Marc-Antoine, 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8	22 02 12	21 12 23
Lepage-Saucier, Marianne, 201-230, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 0J6	22 01 30	21 12 19
Pinsonneault, Monique, 1333, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2A5	22 01 22	
Robillard, Antoine, 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil (Québec) J4K 0A8	22 01 22	
Tran, Paul Cao-Dat, 1333, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2A5		22 01 02
Région de Montréal		
Alberti, Lionel, 2601, rue William Tremblay, Montréal (Québec) H1Y 0E2	22 01 22	21 12 18
Andalib, Amin, 1650, avenue Cedar, E16-165A, Montréal (Québec) H3G 1A4	22 01 29	21 12 25
Antoniou, John, E-003-3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1E2	22 02 04	21 12 23
Cai, Zhuo Ran, 190, rue Mackay, Montréal (Québec) H3G 0G1	22 02 04	
Court, Olivier, 1650, avenue Cedar, Montréal (Québec) H3G 1A4		22 01 06

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Hart, Adam, 1650, avenue Cedar, Montréal (Québec) H3G 1A4	22 02 05	
Kaddaha, Zeina, 2815, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1H2	22 01 29	
Kiss, Marc-Olivier, 5415, boulevard de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2M4	22 01 27	
Lalonde, Justine, 220, chemin du Golf, Montréal (Québec) H3E 2A7	22 01 20	
Larose, Pierre, 1837, avenue Glendale, Montréal (Québec) H2V 1B4	22 02 12	
Lavigne, Martin, 5415, boulevard de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2M4	22 02 09	21 12 19
Malo, Jacques, 5400, boulevard Gouin Ouest, 5e étage, Montréal (Québec) H4J 1C5		21 12 25
Masse, Vincent, 5415, boulevard de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2M4		22 01 14
Mayer, Pierre, 100, rue Saint-Denis, C.12.6342, Montréal (Québec) H2X 0C1	22 01 15	
McGill, Sandra Noëlle, 200-4200, boulevard Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4		21 12 31
Miron, Cristiana-Octavia, 650, 16e Avenue, Montréal (Québec) H8S 3N5		22 01 03
Moser, Thomas Pierre, 5811, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 1Z2	22 01 09	22 01 16
Sabbah, Laura, 190M-6900, boulevard Décarie, Côte-Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2T8		22 01 10
Sahai, Anand Vasante, 1051, rue Sanguinet, Montréal (Québec) H2X 3E4	22 01 10	
Silviet Carricart, Maïté, 1000, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X 0C1		21 12 18
Vendittoli, Pascal-André, 5415, boulevard de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2M4	22 01 11	
Wahba Morcos, Mina Waheed, 5415, boulevard de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2M4	22 01 08	22 01 14
Zalmaev, Evgueni Borisovich, 200-4200, boulevard Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4		21 12 31
Région de l'Outaouais		
Djuimo Yowou, Melody, 909, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau (Québec) J8P 7H2	22 01 24	
Dentistes		
Région de Montréal		
Hojjati, Nazanin, 100-4057, boulevard Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 2R4	22 02 06	
Laloum, Leslie, 1678, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1M9	22 01 14	
Schneidman, Jason Aubrey, 100-4057, boulevard Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 2R4	22 02 06	
Région de Laval		
Charette, Maxime, 7-3551, boulevard Dagenais Ouest, Laval (Québec) H7P 1V8	22 01 30	

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Optométriste		
Région de l'Outaouais		
Zwarts, Erik, 100-643, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M4	22 02 10	

7761

Biens non réclamés, Loi sur les...

Avis

Chaque année, des milliers de biens sont oubliés ou ne sont pas réclamés par leurs propriétaires ou leurs héritiers. Il peut s'agir d'une succession ou d'un produit financier non réclamé (par exemple, le contenu d'un coffret de sûreté ou une somme provenant d'un régime de retraite ou d'un contrat d'assurance vie). Au Québec, Revenu Québec est l'organisation qui a été désignée pour récupérer et administrer ces biens.

Vous croyez être le propriétaire ou l'héritier d'un tel bien ?

Consultez le registre des biens non réclamés disponible sur notre site Internet, à l'adresse revenuquebec.ca/fr/bnr afin d'y effectuer une recherche. Vous pouvez aussi communiquer avec la Direction principale des biens non réclamés par téléphone ou vous rendre en personne à nos bureaux.

Pour nous joindre
Direction principale des biens non réclamés
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.00
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 1 866 840-6939
revenuquebec.ca/fr/bnr

Note : Les appellations, les dénominations ou les noms figurant dans les listes publiées dans cet avis sont écrits comme ils nous ont été transmis.

1° Successions non réclamées

Nom	Domicile	Date du décès
AUGER, Pierre	236, rue Legault, appartement 11, Maniwaki	2020-07-28
BEAUDOIN, Mario	85, rue Dextradeur, Saint-Jean-sur-Richelieu	2021-01-31
BÉRUBÉ, Don	5, rue Bérubé, La Tuque	2021-04-24
BINGONO EDOU, Etienne Virgile	1500, rue Lavallée, appartement 19, Longueuil	2021-01-22
BOUCHER, Jean Baptiste	3135, boulevard Gouin Est, appartement 2014, Montréal-Nord	2020-07-26
BOURGOIN, Francis	806, 8e Rang, Padoue	2020-05-19
BRISEBOIS-CARDINAL, Karine	1720, avenue Bourbonnière, appartement 14, Montréal	2021-04-10
BRUNET, Paul	134, terrasse Paul-Comtois, appartement 2, Laval	2020-03-03
COLLETTE, Suzanne	2393, avenue des Ancêtres, Mascouche	2021-02-27
CORBIN, Diane	138, avenue Turcotte, Québec	2021-06-10
COUVRETTE, Sylvain	14453, rue des Bouleaux, Mirabel	2021-03-03
DANIS, Rita	3500, rue Wellington, Verdun	2020-11-11

© Éditeur officiel du Québec, 2022

Nom	Domicile	Date du décès
DESBIENS, Isabelle	12058, avenue Desaulniers, Montréal-Nord	2021-07-17
DESCÔTEAUX, Daniel	6683, avenue Beaumont, Shawinigan	2021-08-16
DEVOYAULT, Marcel	415, rue Anne-Savage, Saint-Lin-Laurentides	2020-05-19
DUMAS, Colette (Collette)	990, 126e Rue, appartement 24, Shawinigan	2020-01-21
EVANS, Yolande	1172, rue Laurier, Longueuil	2020-02-12
FISCHER, Mary Gail	28, chemin du Mont-Écho, appartement 122, Knowlton	2018-12-10
FISET, Sébastien	4420, rue Lamontagne, Saint-Augustin-de-Desmaures	2020-09-01
FOLEY, Réjeanne	41, rue des Prés, Coteau-du-Lac	2021-05-08
FORTIN, Daniel	659, avenue Brochu, appartement 303, Sept-Îles	2020-02-11
FORTIN, Jocelyn	3726, boulevard Sainte-Anne, Québec	2021-05-06
FRÉCHETTE, Claude	6711, rue Marie-Victorin, suite 100B, Montréal-Nord	2019-08-26
GAREAU, Claude	382, 48e Avenue, Pointe-Calumet	2020-10-26
GOULET DERAGON, Suzanne	4000, rue Bannantyne, appartement 510, Verdun	2021-01-19
GOYER, Richard	445, boulevard de la Concorde Ouest, appartement 1, Laval	2020-11-05
GUYON, Jules Henry	532, rue Dion, Saint-Sébastien-de-Frontenac	2021-05-07
HÉBERT, Lise	131, rue Saint-Michel, appartement 202, Yamaska	2020-06-08
JACQUES, Réjean	884, rue Fabien, Sherbrooke	2020-12-29
JAMMALI, Abdessamad	994, rue Beauregard, appartement 7, Laval	2020-08-13
KLOPPER, Elizabeth (Elsa)	130, boulevard Matagami, appartement 102, Matagami	2021-05-27
LAFLEUR, Joanne	795, rue du Colombier, appartement 2, Pointe-aux-Trembles	2020-12-03
LAGACÉ, Ronald	10673, rue André-Jobin, Montréal	2020-03-25
LANDRY, Simon	500, 163e Rue, Saint-Georges	2020-08-17
LARAMÉE, Danielle	144, rue Pie-X, Saint-Joseph-de-Sorel	2020-05-31
LAROSE, Serge	157, rue Principale Nord, Lebel-sur-Quévillon	2020-07-31
LECLERC, Francine	30, place Léonie-Paradis, appartement 319, Châteauguay	2021-01-30
LÉVESQUE, Pierre	649, rue Giasson, appartement 37, Sept-Îles	2020-01-22
L'HEUREUX, Jacques	260, rue Bibeau, Cookshire-Eaton	2020-12-10
MAHEU, Marie-Michelle	959, avenue Lavoie, La Baie	2020-07-28
MALBRANCHE, Jacques	686, rue Brien, Laval	2020-09-21
MCDERMOTT, Lynn May	94, 10e Avenue, appartement 305, Lachine	2020-04-03
NADEAU, Daniel	5858, rue Chabot, appartement 1, Montréal	2020-03-01
O'CONNOR, Richard	60, rue Ludger-Leblanc Nord, appartement 26, Amqui	2020-05-29
ODONGO, Naomi Njeri	1778, rue Robillard, appartement 1, Saint-Hubert	2020-09-15
PAQUIN, Roger	21, rue Messier, appartement 1, Mont-Saint-Hilaire	2020-05-09
PELLETIER, Nancy	225, rue Compton Est, appartement 204, Waterville	2021-04-25
PICHETTE, Mario	50, rue Dom-Bellot, Québec	2020-04-30
POMERLEAU, Jacques	790, rue D'Aiguillon, appartement 206, Québec	2020-06-24
POTVIN, Claude	7, rue Bienville, appartement 1, Gatineau	2020-08-18
PROULX, Normand	386, chemin Kilmar, Grenville-sur-la-Rouge	2021-06-16
PROULX, Patrick	3850, rue Allen, appartement 1, Verdun	2020-08-12
ROY, Alain	4655, route 222, Saint-Denis-de-Brompton	2020-08-11
ST-GELAIS, Mélita	59, avenue Michel-Hémon, appartement 3, Baie-Comeau	2020-08-24
ST-JEAN, Raymond	2342, route 348, Rawdon	2021-01-16
TURNER, Linda	2119, rue Dézéry, Montréal	2021-08-10

2° Biens d'autrui sans administrateur

Nom	Nature du bien
ASHMORE, Robert F.	Lot 5 300 513 cadastre du Québec

3° Biens des personnes morales dissoutes

CITY REALTY CORP.
LES IMMEUBLES DU LAC RENE INCORPOREE

© Éditeur officiel du Québec, 2022

4° Avis de clôture d'inventaire

Le ministre du Revenu du Québec donne avis qu'il a terminé l'inventaire dans le cas des successions suivantes :

Nom	Domicile	Date du décès
ALLARD, Julien	1965, rang de l'Église, Saint-Eugène-de-Grantham	2019-04-07
BARRETTE, Fabien	8250, boulevard Lacordaire, appartement A, Saint-Léonard	2019-03-09
BEAUDET, Pierre	23, rue Faucher, appartement 5, Saint-Roch-de-l'Achigan	2019-12-27
BOISSONNEAULT, Hélène	4106, boulevard des Forges, Trois-Rivières	2014-08-12
BOISVERT, Jean-Marc	3450, chemin Royal, Québec	2020-01-07
BOURASSA, Robert	3955, rue Fleury Est, Montréal-Nord	2018-12-23
BRADY, Mathieu	7701, route Arthur-Sauvé, Mirabel	2018-06-20
BRILLANT, Berteline (Berthe)	209, rue Saint-Robert, Rimouski	2018-10-28
BRUNELLE, Charles	11, rue de La Madeleine, Sainte-Agathe-des-Monts	2018-08-13
CAGNEY, Yvon	13684, rue Roy, appartement 4, Mirabel	2018-02-23
CANTIN, Richard	45, rue Leclerc, Québec	2019-01-29
CHÉNIER, Réjean	1495, rue des Jonquilles, Sainte-Julie	2017-12-04
CHEVREL, Marin	299, avenue Sainte-Anne, Sainte-Marie	2019-08-15
CORBEIL, Michel	46, rue Rochefort, Trois-Rivières	2014-07-19
CÔTÉ, Benoit	238, rue Saint-André, Saint-Rémi	2018-02-14
DESCHÊNES, Sylvie	3193, boulevard Hébert, appartement 3, Salaberry-de-Valleyfield	2017-10-12
DESMEULES, Raynald (Rénald)	3933, rue Ouellet, Jonquière	2019-06-15
DROUIN, Arthur	405, 18e Rue, Saint-Georges	2019-12-21
GODON, Raymonde	171, rue des Roulottes, Saint-Ferdinand	2020-02-03
GUINARD, Céline	77, rue des Érables, appartement B, Salaberry-de-Valleyfield	2017-02-14
JOSEPH, Henri-Claude	1734, 40e Avenue, Pointe-aux-Trembles	2019-11-11
JUBINVILLE, Ovila	85, boulevard des Châteaux, appartement 416, Blainville	2019-09-30
JUNEAU, Diane	238, rue des Lilas Ouest, Québec	2019-10-15
LABELLE, Margot	7375, avenue Mousseau, appartement 1, Anjou	2018-04-13
LALUMIÈRE, Claude	527, chemin des Peupliers, Piedmont	2018-06-09
LAVOIE, Pascale	3310, rue Richer, appartement 6, Trois-Rivières	2018-09-30
LEBLANC, Gaston	220, rue Commerciale Ouest, appartement 203, Chandler	2019-06-16
LEFRANÇOIS, Claire	150, avenue Saint-Jérôme, Matane	2019-08-22
LEMIEUX, Jean	750, rue Saint-Louis, Joliette	2015-05-07
LOISELLE, Denise	40, rue Lévis, Longueuil	2018-09-24
MAALOUF, Robert	12187, rue Cousineau, appartement 2014, Montréal	2020-01-23
MARTINOLA, Anna-Maria	1025, rue Sherbrooke Est, appartement 707, Montréal	2018-10-23
MENARD, Louise	1, rue du Père-Béland, Gatineau	2017-10-10
MOCH, Boleslaw	101, avenue Douglas-Shand, appartement 24, Pointe-Claire	2018-05-30
NGUYEN, Tram	4998, boulevard De Maisonneuve Ouest, appartement 1411, Westmount	2019-02-26
PELLERIN, Malcolm	1016, rue Alfred-Laliberté, Laval	2020-02-21
PILOTE, Jean-Marie	260, rue Belleau, appartement 634, Chicoutimi	2019-07-04
PLANTE, Réjean	70, rue Cousineau, appartement 15, Salaberry-de-Valleyfield	2019-12-18
RÉMILLARD, Mario	27, avenue Miron, Salaberry-de-Valleyfield	2018-05-21
RICARD, Maurice	305, boulevard des Anciens-Combattants, Sainte-Anne-de-Bellevue	2018-08-05
ROCH, Rollande	106, rue Drummond, appartement 28, Granby	2019-06-23
ROGIER, Daniel	8585, terrasse Champlain, LaSalle	2018-07-28
ROUSSEAU, Linda	2452, rue Sherbrooke, Montréal	2019-01-22
SIMARD, Émile	7300, route Marie-Victorin, appartement 8, Sorel-Tracy	2016-07-01
YU, Yun	1910, rue Guy-Bouchard, LaSalle	2018-01-29

© Éditeur officiel du Québec, 2022

5° Avis de fin de liquidation

Le ministre du Revenu du Québec donne avis qu'il a terminé la liquidation des successions mentionnées ci-dessous. Tout héritier ou ayant droit peut faire valoir ses droits auprès du ministre dans les dix ans suivant la date à laquelle son droit s'est ouvert. Prendre note que des taxes seront exigibles à la suite de la réclamation.

Nom	Domicile	Date du décès	Reliquat
AUDET, Jean	152, terrasse Gauthier, Laval	2019-03-07	97 188,64 $
BLAIS, Gishlaine (Ghislaine)	455, rue Boyer, appartement 1, Saint-Jean-sur-Richelieu	2017-12-25	3 676,80 $
BOISVERT, Marie-France	82, rue Saint-Émile, Trois-Rivières	2020-02-12	26 450,65 $
BOISVERT, Michel	2185, boulevard L'Assomption, L'Assomption	2019-05-27	14 800,43 $
BROCHU, Charles-Henri	4740, rue Guillaume-Couture, terrain 14, Lévis	2018-03-01	10 224,80 $
COACHE, Marcel	7429, rue Principale, Chertsey	2017-08-08	79 684,18 $
DESCOTEAUX, Pierre	230, rue Kimpton, Rosemère	2018-04-09	6 073,26 $
GRAVEL, Marcel	47, rue Langlais, Sainte-Angèle-de-Mérici	2018-02-14	19 713,01 $
LÉGARÉ, Yvon	3295, boulevard Gouin Est, appartement 403, Montréal-Nord	2017-03-27	13 122,60 $
MC ADAM, Margaret	5155, rue Sainte-Catherine, Montréal	2019-02-22	23 982,81 $
NOËL, Guy	1327, rue Béthune, Sherbrooke	2017-01-18	6 349,71 $
THIBAULT, Gilbert	7545, boulevard Lacordaire, appartement 706, Saint-Léonard	2019-03-04	4 300,80 $

7762

© Éditeur officiel du Québec, 2022